

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des expositions - 46 route de MACON - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 10 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_123 - FINANCES ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2024 ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2025 - ADOPTION

La Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

En 2024, la CLECT s'est réunie le 11 juillet et s'est prononcée en faveur d'une révision libre des attributions de compensation suite à la restitution du DOCK 713 à la ville de Digoïn.

Le rapport de la CLECT a été notifié aux 44 communes membres pour approbation. Pour rappel, le rapport doit être approuvé par les deux tiers des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

En l'espèce, deux tiers des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de la Communauté de Communes ont approuvé ledit rapport comme en atteste le tableau annexé.

Il convient donc d'en tirer les conséquences sur les attributions de compensation pour 2024.

Par ailleurs, en application du Code général des impôts, l'EPCI communique à ses communes membres le montant prévisionnel des attributions de compensation avant le 15 février de chaque année.

Les attributions de compensation provisoires pour 2025 seront fixées sur la base des montants définitifs 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2321-1,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Considérant le rapport de la CLECT en date du 11 juillet 2024,

Considérant les délibérations des communes se prononçant favorablement sur le rapport de la CLECT,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 26 novembre 2024,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 novembre 2024,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les attributions de compensation définitives pour l'année 2024 et les attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2025 comme suit :

COMMUNES	AC 2024 <i>prévisionnelles</i> (<i>année pleine</i>) (Montants arrêtés à l'avance)	Transfert 2024	AC 2024 <i>définitives</i> et AC 2025 <i>prévisionnelles</i> (<i>année pleine</i>) (Montants arrêtés à l'avance)
BALLORE	20 991		20 991
BARON	50 577		50 577
BEAUBERT	39 010		39 010
CHAMPECT	50 539		50 539
CHANGY	122 270		122 270
CHAROLLES	901 072		901 072
CHASSENARD	171 220		171 220
COULANGES	69 125		69 125
DIGOIN	2 912 643	108 869	3 021 512
FONTENAY	8 194		8 194
GRANDFAUX	19 053		19 053
HAUTEFOND	97 544		97 544
L'HÔPITAL LE MERCIER	33 501		33 501
LA MOTTE SAINT JEAN	164 720		164 720
LE ROUSSET-MARIZY	125 643		125 643
LES GUERREAUX	10 343		10 343
LUGNY-LES-CHAROLLES	71 904		71 904
MARCILLY-LA-GUEURCE	29 784		29 784
MARTIGNY-LE-COMTE	100 577		100 577
MOLINET	516 721		516 721
MORHAT	40 060		40 060
NOCHIZE	30 818		30 818
ODRY	55 872		55 872
OZOLLES	101 437		101 437
PALINGES	350 775		350 775
PARAY LE MONIAL	2 048 487		2 048 487
POISSON	64 800		64 800
PRIZY	15 883		15 883
SAINTE AGNE	118 350		118 350
SAINTE AUBINE EN CHAROLLAIS	128 223		128 223
SAINTE BONNET DE JOUZ	256 101		256 101
SAINTE BONNET DE VIEILLE VIGNE	43 773		43 773
SAINTE JULIEN DE CIVRY	115 473		115 473
SAINTE LEGER LES PARAY	103 881		103 881
SAINTE VINCENT BRAGNY	175 403		175 403
SAINTE YAN	313 927		313 927
SUIN	60 769		60 769
VARENNE ST GERMAIN	112 920		112 920
VAUDEBARRIER	50 477		50 477
VENDESSE-LES-CHAROLLES	243 484		243 484
VERSAUGUES	25 891		25 891
VIRY	52 228		52 228
VITRY EN CHAROLLAIS	470 394		470 394
VOLESVRES	144 772		144 772
TOTAL	10 689 629	108 869	10 798 498

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 58	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Julien GAGLIARDI à David BÊME, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Béatrice LECONTE à Anne-Thérèse BLANCHARD, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Yves LABAUNE à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, André RIBOULIN

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais